



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD(XII)/BP/1
6 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session
Accra (Ghana)
20-25 avril 2008

**RAPPORT SUR LA CONFÉRENCE INTITULÉE «INITIATIVE GLOBALE
SUR LES PRODUITS DE BASE: REMETTRE LES PRODUITS DE BASE
À L'ORDRE DU JOUR», RÉUNION PRÉPARATOIRE
À LA DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE**

Brasilia (Brésil), 7-11 mai 2007

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Dans le cadre de la préparation de la douzième session de la Conférence, une conférence intitulée «Initiative globale sur les produits de base: remettre les produits de base à l'ordre du jour» a été organisée conjointement par la CNUCED, le Fonds commun pour les produits de base, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement. À l'invitation du Ministère brésilien de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation, elle s'est tenue du 7 au 11 mai 2007 à Brasilia (Brésil).

Pour remettre les produits de base à l'ordre du jour, il faut examiner quatre aspects des marchés de produits de base qui influent directement sur les revenus et le niveau de vie des producteurs ainsi que sur les perspectives de croissance économique et de développement durable des pays en développement tributaires de ces produits, en particulier des pays les moins avancés (PMA) et des autres petits pays économiquement vulnérables: a) les contraintes en matière de capacités d'offre auxquelles se heurtent les producteurs; b) la participation concrète des producteurs à la chaîne de valeur; c) l'absence de diversification de la production et des exportations de ces pays; d) l'existence d'un environnement international propice. Les participants se sont concentrés sur ces questions et ont réfléchi aux mesures et initiatives qui pouvaient être prises aux niveaux national et international par les pays en développement producteurs eux-mêmes, les pays développés qui sont leurs partenaires, les entreprises, la société

civile et les organisations internationales. Ils ont admis que le succès des politiques nationales dépend d'une gouvernance mondiale efficace, de la cohérence des politiques et d'une solidarité accrue. Des mesures doivent être prises dans les domaines suivants. Du côté de l'offre, il faut accroître la productivité et la compétitivité internationale des producteurs des pays en développement. Il faut que les producteurs, en particulier les petits producteurs, de ces pays participent davantage aux chaînes de valeur, et que des stratégies viables de diversification horizontale et verticale qui contribuent à réduire l'impact des asymétries dans les rapports de force et l'accès à l'information soient conçues. Le financement insuffisant de l'investissement, du fonds de roulement et de l'infrastructure liée au commerce constitue un grand obstacle à la diversification, à la compétitivité et à la croissance d'économies agricoles. Il faut concevoir des politiques qui parviennent à mobiliser les capitaux nécessaires au financement des programmes de diversification.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	4
II. RÉSULTATS	4
Annexes	
I. Rapport du Groupe de travail sur les questions relatives à l'offre.....	12
II. Rapport du Groupe de travail sur la chaîne de valeur des produits de base.....	13
III. Rapport du groupe de travail sur le financement du développement des produits de base et de la diversification.....	18
IV. Participation	21

I. INTRODUCTION

1. Une conférence intitulée «Initiative globale sur les produits de base: remettre les produits de base à l'ordre du jour» a été organisée conjointement par la CNUCED, le Fonds commun pour les produits de base, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement. À l'invitation du Ministère brésilien de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation, elle s'est tenue du 7 au 11 mai 2007 à Brasilia (Brésil).
2. Cette conférence était la première réunion préparatoire à la douzième session de la Conférence (20-25 avril 2008, Accra – Ghana). Les participants ont abordé de grandes questions relatives au développement des produits de base, notamment les contraintes en matière de capacités d'offre, la participation aux chaînes de valeur, le financement de la diversification et l'utilisation de la rente tirée de l'exploitation des ressources.
3. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Muhammad Haroon Shaukat, Ambassadeur du Pakistan au Brésil, qui a transmis un message de Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Groupe des 77; Nestor Osorio, Directeur exécutif de l'Organisation internationale du café (au nom des organes internationaux s'occupant de produits de base); Kamal Malhotra, Responsable du Groupe de la lutte contre la pauvreté et Conseiller principal pour une mondialisation inclusive au Programme des Nations Unies pour le développement; l'Ambassadeur Ferdinand Nyabenda, Sous-Secrétaire général en charge du développement économique durable, Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique; Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED (sur enregistrement vidéo); l'Ambassadeur Ali Mchumo, Directeur général du Fonds commun pour les produits de base; et Samuel Pinheiro Guimarães, Ministre par intérim, Secrétaire général, Ministère des relations extérieures du Brésil. La cérémonie d'ouverture a été close par Reinhold Stephanes, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Brésil. La conférence a été précédée d'un atelier organisé par la Société brésilienne de recherche agricole.

II. RÉSULTATS

4. L'année 2007 se situe à mi-parcours de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment de celui d'une réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015. Selon les projections actuelles, plusieurs pays les moins avancés (PMA), notamment de nombreux pays tributaires des produits de base, n'atteindront probablement pas cet objectif. Il est impossible d'éliminer la pauvreté, de parvenir à un développement durable et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement sans améliorer la situation et les perspectives des producteurs. Deux milliards et demi de personnes tirent leurs moyens de subsistance de la production et du commerce de produits de base, notamment de denrées agricoles, de produits forestiers et de minéraux. La communauté internationale devra faire plus collectivement, aux niveaux national, régional et mondial, et de manière beaucoup plus ciblée.
5. On estime que 38 pays en développement dépendent d'un seul produit de base pour plus de 50 % de leurs recettes d'exportation, alors que 48 pays dépendent de deux produits. Dans ces pays, les produits de base sont une source de revenus, d'emplois, de devises et de recettes publiques et le principal moteur de la croissance économique. En outre, leur production exige de grandes superficies de terres et des ressources humaines et naturelles considérables qui influent notablement sur la gestion des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité et le

développement social. Les pays en développement doivent aussi s'industrialiser et répondre aux demandes croissantes de leurs populations tandis que les contraintes pesant sur les ressources naturelles et l'environnement sont plus fortes que jamais.

6. Une nouvelle géographie du commerce international des produits de base se fait jour. La hausse rapide de la demande dans les pays en développement, en particulier en Asie, a débouché sur des augmentations de prix pour de nombreux produits au cours des dernières années et sur un essor spectaculaire du commerce Sud-Sud de produits de base. Les échanges des pays en développement dans ce secteur se font désormais, pour plus de la moitié, entre ces pays et leur volume augmente dans toutes les régions. La plus grande partie de la croissance de la demande mondiale de produits de base provient des pays en développement. Cette évolution et les nouvelles tendances telles que la production de biocarburants et la diversité croissante des produits spéciaux et des utilisateurs finals, suscitent de nouveaux enjeux pour ces pays, en particulier pour ceux qui sont fortement tributaires des produits de base, et leur ouvrent des débouchés.

7. Les conditions relativement favorables qui prévalent sur les marchés de produits de base ont aidé de nombreux pays tributaires de ces produits à sortir d'une longue période de stagnation économique. Toutefois, la hausse des prix ne concerne pas tous les produits de base et son ampleur est réduite par les fluctuations de taux de change. Même si la demande devrait rester forte à moyen terme, la tendance séculaire à la baisse des prix réels finira probablement par se rétablir si l'on ne s'attaque pas aux causes sous-jacentes de l'instabilité et de la diminution à long terme des prix. L'enjeu pour ces pays est de maintenir, voire d'accélérer, le rythme de croissance au cours des prochaines années afin de parvenir à un développement durable sur les plans économique, environnemental et social.

8. Le temps est venu de lancer une initiative globale sur les produits de base qui vise: à remettre ces produits à l'ordre du jour dans l'optique de la réduction de la pauvreté et du développement; à mettre davantage en avant et à mieux comprendre la problématique des produits de base en y sensibilisant la communauté internationale; et à définir une stratégie internationale pour les produits de base fondée sur la cohérence, la gouvernance et la solidarité à tous les niveaux.

9. La conférence de Brasilia s'est appuyée sur les efforts récemment déployés pour résoudre les problèmes liés aux produits de base¹ et a constitué la première étape d'une action concertée en ce sens².

¹ Les documents les plus notables sont le rapport du Groupe de personnalités sur les produits de base créé par la CNUCED (2003), le Consensus de São Paulo adopté à la onzième session de la Conférence (2004), dans lequel a été lancée une initiative importante sur les produits de base, la Déclaration et le Plan d'action d'Arusha sur les produits de base (2005), et diverses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées aux produits de base (la dernière datant de 2006). Le Plan d'action de l'Union européenne sur les produits de base, adopté en 2004, mérite aussi l'attention.

² La conférence a accueilli 164 participants provenant de 57 pays en développement et huit pays développés; 20 représentants d'organisations non gouvernementales, d'établissements de recherche et d'organisations d'agriculteurs; six sociétés s'occupant de produits de base; et 10 organisations internationales.

10. La conférence est la première réunion préparatoire à la douzième session de la Conférence. Le rôle important que jouent les produits de base dans le développement et le dynamisme actuel de l'économie mondiale dans le secteur des produits de base illustrent bien la pertinence du thème principal et des thèmes subsidiaires de cette session: *Perspectives et enjeux de la mondialisation pour le développement; renforcer la cohérence à tous les niveaux pour inscrire un développement économique durable et la réduction de la pauvreté dans l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale...; aspects fondamentaux du commerce et du développement et nouvelles réalités de la géographie de l'économie mondiale; améliorer un environnement propice à tous les niveaux pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement: mobiliser les ressources et mettre à profit les connaissances pour le développement.*

11. Pour remettre les produits de base à l'ordre du jour, il faut examiner quatre aspects des marchés de produits de base qui influent directement sur les revenus et le niveau de vie des producteurs ainsi que sur les perspectives de croissance économique et de développement durable des pays en développement tributaires des produits de base, en particulier des pays les moins avancés (PMA) et des autres petits pays économiquement vulnérables: a) les contraintes en matière de capacités d'offre auxquelles se heurtent les producteurs; b) la participation véritable des producteurs à la chaîne de valeur; c) l'absence de diversification de la production et des exportations de ces pays; d) l'existence d'un environnement international propice. Les participants se sont concentrés sur ces questions et ont réfléchi aux mesures et initiatives qui pouvaient être prises aux niveaux national et international par les pays en développement producteurs eux-mêmes, les pays développés qui sont leurs partenaires, les entreprises, la société civile et les organisations internationales.

A. Orientations et mesures

12. Deux catégories de mesures ayant trait aux questions suivantes ont été définies: a) gouvernance, cohérence et solidarité mondiales; b) offre, chaîne de valeur, financement des activités de diversification et utilisation de la rente tirée de l'exploitation des ressources.

1. Gouvernance, cohérence et solidarité mondiales

13. Étant donné que le succès des politiques nationales relatives aux produits de base dépend d'une bonne gouvernance mondiale, de la cohérence des politiques et d'une solidarité accrue, les mesures ci-après doivent être prises:

a) Il faut considérablement accroître le volume de l'aide au développement consacrée aux produits de base, en améliorer la qualité, la prévisibilité et l'efficacité;

b) Pour inverser la diminution récente de l'aide publique au développement consacrée au développement agricole des pays en développement, des efforts concertés doivent être déployés pour contribuer à la hausse de la productivité agricole, favoriser le développement technologique et faciliter l'accès des agriculteurs au crédit;

c) Une assistance financière doit être apportée aux pays en développement tributaires des produits de base afin de renforcer et de moderniser l'infrastructure matérielle – routes, ports, installations de stockage, irrigation, etc. – ainsi que d'éliminer les goulets d'étranglement de l'offre;

d) L'initiative d'aide au commerce devrait permettre d'évaluer les besoins des pays en développement tributaires des produits de base et de soutenir leurs efforts de diversification, notamment en favorisant l'adoption de technologies adaptées; en mettant en place l'infrastructure liée aux prescriptions sanitaires, phytosanitaires et techniques qui font effectivement obstacle au commerce, afin de répondre aux normes et aux autres exigences des marchés et d'aboutir à des systèmes de production et de transformation durables; en supportant les coûts d'ajustement à la réforme du commerce et à l'effritement des préférences; en développant les capacités et l'assistance technique liée au commerce;

e) Les cadres de viabilité de l'endettement conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement doivent tenir compte de l'insuffisance des recettes d'exportation des pays tributaires des produits de base lors de l'élaboration de mesures d'allègement de la dette;

f) Les politiques monétaires et financières internationales, en particulier les politiques de taux de change et de taux d'intérêt des pays développés, devraient être plus sensibles à la situation et aux besoins particuliers des pays en développement tributaires des produits de base;

g) Pour connaître une issue heureuse, le Cycle de négociations de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait répondre concrètement aux préoccupations des pays en développement producteurs de produits de base, comme l'illustre notamment l'initiative du Groupe africain de l'OMC. En matière d'accès aux marchés, il s'agit notamment de réduire les droits de douane, leur progressivité et les crêtes tarifaires, ainsi que de rendre plus transparente l'application des obstacles techniques au commerce et des règles sanitaires et phytosanitaires dans les pays développés. Dans le cadre de la réforme du commerce agricole mondial, il s'agit d'éliminer progressivement les subventions à l'exportation et de réduire de manière notable les mesures de soutien interne qui faussent les échanges dans l'optique de leur disparition. Enfin, concernant la marge d'action, les pays en développement tributaires des produits de base doivent bénéficier d'une flexibilité suffisante dans les engagements qu'ils prennent en matière de libéralisation du commerce agricole et non agricole. Ils devraient pouvoir préserver leur sécurité alimentaire et protéger les moyens de subsistance ruraux, favoriser le développement rural et contribuer de manière suffisante au renforcement des capacités productives et de la compétitivité à l'exportation;

h) Des initiatives doivent être prises pour corriger les effets néfastes de l'instabilité des prix des produits de base et des recettes d'exportation qui en découlent, notamment en étudiant, s'il y a lieu, la possibilité d'établir des mécanismes de gestion de l'offre dans le cadre d'accords internationaux sur des produits. Il peut s'agir de la mise en place de programmes de gestion des risques liés au prix, de filets de sécurité viables pour les petits producteurs ou de mécanismes de financement compensatoires. Ces dispositifs devraient être accessibles rapidement, facilement et sans condition (le fait que le pays concerné ne soit pas responsable de la perte liée aux produits de base dont il souffre devrait suffire), et devraient comporter des mécanismes de répercussion qui tiennent compte des intérêts des producteurs et des consommateurs;

i) Le Groupe d'étude international sur les produits de base devrait devenir opérationnel et se voir allouer des ressources suffisantes;

j) Les communautés économiques régionales contribuent grandement à l'établissement de liens économiques entre pays voisins dans le secteur des produits de base, et devraient être encouragées à poursuivre leurs efforts visant à faciliter les échanges dans ce secteur et à développer l'optique régionale des politiques relatives aux produits de base;

k) Les initiatives de la société civile visant à transformer l'initiative globale sur les produits de base en une campagne populaire devraient être encouragées, en particulier celles tendant à accroître le caractère durable du commerce des produits de base et à améliorer la gouvernance dans les chaînes de valeur des produits de base;

l) Le rôle des organes internationaux de produits en tant que source de compétences et d'assistance à certains secteurs dans les pays en développement tributaires des produits de base devrait être renforcé;

m) Compte tenu du rôle important qu'elles jouent dans tous les aspects de la production et du commerce de produits de base, les entreprises mondiales doivent contribuer davantage au développement durable, à l'instauration de bonnes conditions de travail, à la création d'emplois rémunérateurs et à la réduction de la pauvreté;

n) Outre les questions et les mesures ci-après, les participants à la conférence se sont concentrés sur des aspects précis de la problématique des produits de base. En particulier, ils ont admis que les politiques publiques des pays en développement devraient avoir pour objectif une production, une transformation et un commerce durables des produits de base, et que les gouvernements devaient élaborer des stratégies nationales relatives aux produits de base qui devraient être intégrées dans les stratégies nationales de développement. Dans ce contexte, il est essentiel de nouer des partenariats public-privé solides, et de faire participer activement la société civile en vue de résoudre les problèmes de développement liés aux produits de base.

2. Questions relatives à l'offre

14. Il faut améliorer la productivité et la compétitivité internationale des producteurs de produits de base des pays en développement. À cette fin, les gouvernements des pays en développement:

a) Doivent, en s'appuyant sur une assistance financière accrue de la part de la communauté internationale et en agissant en partenariat avec le secteur privé, selon qu'il convient, prendre des mesures pour améliorer l'infrastructure – surtout dans les domaines des technologies de la communication, de l'énergie, de l'irrigation, des routes et des transports ainsi que des installations de stockage – afin d'accroître la rentabilité, de réduire les coûts de transaction, d'atténuer les impacts environnementaux et sanitaires, et de réduire les pertes sur les produits en transit. Ils doivent aussi s'efforcer de prendre des mesures dynamiques, aussi bien directement qu'en contribuant à un environnement propice, notamment en matière d'accès à la terre, afin de fournir et d'améliorer les services d'appui – semences, engrais et autres intrants, services de conseil et de vulgarisation, services de logistique, contrôle de qualité, procédures de vérification, etc. – qui étaient habituellement assurés par les gouvernements et qui ont été mis à

mal par les réformes réglementaires menées au cours des dernières années. Il faudrait rechercher des moyens d'aider les associations de petits producteurs. On devrait aussi étudier la possibilité d'adopter des stratégies régionales en matière de production et de commercialisation afin d'atteindre les économies d'échelle nécessaires. Les gouvernements, les organismes de recherche et les entreprises des pays en développement devraient renforcer les capacités et les dispositifs de recherche-développement, ainsi qu'exploiter et adapter les nouvelles technologies pour satisfaire les besoins locaux, renforcer la compétitivité et accroître la productivité;

b) Doivent, avec l'appui de la communauté internationale, prendre des mesures pour accroître la capacité des producteurs et des transformateurs de produits de base de se conformer aux normes relatives aux produits et aux procédés, que celles-ci revêtent un caractère obligatoire ou facultatif, et veiller à ce que l'information sur ces normes atteigne les producteurs, en particulier les petits exploitants, notamment grâce à des systèmes d'alerte rapide, et veiller aussi à ce que les producteurs participent activement aux organes de normalisation. En outre, ces organes, qu'ils soient publics ou privés, devraient faire en sorte que les intérêts des producteurs de produits de base des pays en développement soient pris en compte dans leurs travaux.

B. Chaîne de valeur

15. Il faut accroître la participation des producteurs de produits de base des pays en développement, surtout des petits producteurs, aux chaînes de valeur et concevoir des stratégies viables de diversification horizontale et verticale qui contribuent à réduire l'impact des asymétries dans les rapports de force et dans l'accès à l'information. À cette fin, il faut que:

a) Les gouvernements des pays en développement, soutenus par la communauté internationale, œuvrent à renforcer les associations de producteurs, les mesures d'incitation et la législation relative aux comportements anticoncurrentiels, et accroissent les capacités des producteurs afin que ceux-ci puissent entrer dans la chaîne mondiale de valeur dans des conditions équitables;

b) Les gouvernements des pays en développement et le secteur privé identifient des domaines où il est possible de valoriser et de transformer les produits de base pour les rendre compétitifs sur le plan international, et que les pays importateurs lèvent leurs obstacles au commerce de produits transformés;

c) Les gouvernements des pays en développement et les communautés économiques régionales soutiennent, en coopération avec le secteur privé, la création de marchés nationaux et régionaux de produits de base qui fonctionnent bien, notamment en éliminant les goulets d'étranglement infrastructurels ainsi que les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce régional et au commerce Sud-Sud. On peut y parvenir notamment en renforçant le Système global de préférences commerciales (SGPC) et en concluant le troisième cycle (de São Paulo) de négociations relatives au SGPC. L'essor du commerce Sud-Sud devrait s'accompagner d'une participation des pays en développement les moins avancés aux chaînes de valeur;

d) La communauté internationale et les gouvernements des pays en développement appuient les efforts déployés par les producteurs de ces pays pour exploiter les débouchés offerts par les secteurs nouveaux et dynamiques, notamment dans les produits spéciaux et de niche, tels que les appellations géographiques, le commerce équitable et les produits biologiques;

e) La communauté internationale, les gouvernements des pays en développement et le secteur privé s'emploient à améliorer l'accès des producteurs de produits de base à l'information sur les marchés.

C. Financement de la diversification, compétitivité et utilisation de la rente tirée de l'exploitation des ressources

16. Le financement insuffisant de l'investissement, du fonds de roulement et de l'infrastructure liée au commerce constitue un grand obstacle à la diversification, à la compétitivité et à la croissance d'économies agricoles. Il faut concevoir des politiques qui réussissent à mobiliser les capitaux nécessaires au financement des programmes de diversification. À cette fin, il faut que:

a) La communauté internationale soutienne la création d'un fonds pour les hausses de productivité et la diversification des exportations et augmente les ressources financières dont dispose le deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base;

b) Les gouvernements des pays en développement instaurent un cadre réglementaire permettant aux acteurs nationaux de recourir à des instruments modernes de financement et de gestion des risques;

c) Les gouvernements des pays en développement, avec l'aide de la communauté internationale, renforcent la capacité de leurs institutions financières d'octroyer des crédits aux petits producteurs et de soutenir les petites et moyennes entreprises, notamment grâce au microcrédit et à de nouvelles formes de garantie;

d) La communauté internationale, les gouvernements des pays en développement et les entreprises appuient la création de bourses de produits fonctionnant bien dans les pays en développement afin de réduire les coûts de transaction, d'améliorer les mécanismes de recherche des prix et de soutenir le développement de marchés nationaux et régionaux;

e) La communauté internationale encourage le développement d'institutions et de mécanismes financiers commerciaux Sud-Sud;

f) La communauté internationale élabore et met en place un mécanisme permettant de faire face aux pertes de revenus que les producteurs africains de coton subissent en raison de la diminution des prix de ce produit.

17. La flambée récente des prix des minéraux a appelé l'attention sur la question de la répartition de la rente tirée de l'exploitation des ressources naturelles et des incidences à long terme de l'extraction minière sur le développement, montrant ainsi que:

a) Les gouvernements des pays en développement dotés de ressources naturelles doivent réduire autant que faire se peut les effets néfastes de l'afflux important de recettes sur l'inflation et sur les prix relatifs;

b) Les gouvernements des pays en développement doivent veiller à concilier l'objectif d'attirer l'investissement étranger direct et celui d'optimiser les recettes publiques par des politiques fiscales et réglementaires adaptées;

c) Les gouvernements des pays en développement, en coopération avec les entreprises et la société civile, doivent renforcer les liens tissés entre le secteur minéral et l'économie locale/régionale en vue de favoriser la diversification;

d) Les gouvernements des pays en développement doivent utiliser la rente tirée de l'exploitation des ressources pour assurer la viabilité à long terme de leur économie en remplaçant les ressources naturelles en voie d'épuisement par des investissements dans le capital matériel et humain.

D. Perspectives

18. La conférence de Brasilia consacrée à l'initiative globale sur les produits de base n'était pas une réunion exceptionnelle. Elle a été considérée comme le point de départ d'une initiative durable visant à dégager un consensus mondial sur les questions essentielles pour le développement des produits de base dans les pays en développement. À cet égard, seront aussi encouragées les initiatives lancées dans ce domaine par des acteurs non gouvernementaux, notamment celles menées en coopération avec le secteur privé, les organismes internationaux de produits et les organisations intergouvernementales. L'initiative sera étoffée lors de la douzième session de la Conférence qui se tiendra à Accra (Ghana) en avril 2008 et de l'examen de la suite donnée à la Conférence de Monterey sur le financement du développement, qui aura lieu également en 2008, et sera à l'ordre du jour de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les organisateurs de la réunion s'engagent à ce que l'initiative soit développée et concrétisée dans le cadre d'un processus ouvert à toutes les parties intéressées.

Annexe I

Rapport du Groupe de travail sur les questions relatives à l'offre

1. Il faut accroître la productivité et la compétitivité internationale des producteurs de produits de base des pays en développement, en tenant compte des besoins particuliers des petits pays et des PMA. À cette fin, il faut que:

a) Les gouvernements des pays en développement, en s'appuyant sur une assistance financière accrue de la part de la communauté internationale et en agissant en partenariat avec le secteur privé, selon qu'il convient, et dans un cadre réglementaire propice, prennent des mesures pour améliorer l'infrastructure – surtout dans les domaines des technologies de la communication, de l'énergie, de l'irrigation, des routes et des transports ainsi que des installations de stockage – afin d'accroître la rentabilité, de réduire les coûts de transaction, d'atténuer les impacts environnementaux et sanitaires, et de réduire les pertes sur les produits en transit;

b) Les gouvernements des pays en développement prennent des mesures dynamiques, aussi bien directement qu'en contribuant à la mise en place d'un cadre plus propice, notamment en protégeant les droits de propriété et en garantissant l'accès à la terre, afin de fournir les services d'appui – apport de semences, engrais et autres intrants, services de conseil et de vulgarisation, services de logistique, contrôle de qualité, etc. – qui étaient habituellement assurés par les gouvernements et qui ont été mis à mal par les réformes réglementaires menées au cours des dernières années. On devrait aussi étudier la possibilité d'adopter une stratégie régionale en matière de production et de commercialisation afin d'atteindre les économies d'échelle nécessaires;

c) Les gouvernements des pays en développement, les organismes de recherche et les entreprises renforcent les capacités et les dispositifs de recherche-développement, notamment dans les biotechnologies, exploitent et adaptent les nouvelles technologies pour satisfaire les besoins locaux, renforcent la compétitivité et accroissent la productivité;

d) Les gouvernements des pays en développement, avec l'appui de la communauté internationale, prennent des mesures pour accroître la capacité des producteurs et des transformateurs de produits de base non seulement de se conformer aux normes qui régissent les produits et les procédés, que celles-ci revêtent un caractère obligatoire ou facultatif, mais aussi de participer activement aux activités de normalisation. Par ailleurs, ces organes, qu'ils soient publics ou privés, devraient faire en sorte que les intérêts des producteurs de produits de base des pays en développement soient pris en compte dans leurs travaux.

Annexe II

Rapport du Groupe de travail sur la chaîne de valeur des produits de base

A. Entrée sur le marché

1. Le Directeur général de l'Office ghanéen de commercialisation du cacao a présenté un exposé essentiellement consacré à l'expérience du Ghana dans le secteur concurrentiel du cacao. Pendant les débats, les participants ont souligné que l'expérience des chaînes de valeur des produits agricoles montrait que les acteurs qui étaient en haut de la chaîne affichaient généralement une rentabilité plus élevée que ceux qui étaient en bas de la chaîne, à savoir les producteurs de produits de base. Dans la plupart des pays en développement tributaires des produits de base, les producteurs sont habituellement de petits exploitants ayant un accès restreint aux segments les plus rémunérateurs des chaînes de valeur. C'est pourquoi le Groupe de travail tient à affirmer, sous forme de recommandation générale, que les questions relatives aux chaînes de valeur doivent être abordées du point de vue des producteurs pauvres.

2. Les producteurs, quelle que soit leur taille, de pays tributaires des produits de base ont souvent du mal à entrer sur les principaux marchés d'exportation car ils doivent se conformer à des normes complexes (qualité, santé, critères sociaux, environnement, traçabilité et travail) établis par le secteur public (pouvoirs publics, États-Unis, Commission européenne, etc.) et le secteur privé (supermarchés, organisations de commerce de produits biologiques, organisations non gouvernementales, etc.) pour les exportations des pays en développement. Ces pays, en particulier les pays africains, considèrent souvent ces normes strictes et complexes comme des obstacles non tarifaires. Si cette interprétation est parfois correcte pour ce qui est des normes publiques, il est vrai aussi que de nombreuses normes sont imposées par les acheteurs privés et respectées par les producteurs et fournisseurs qui le veulent bien. Il a été noté que les règles de l'OMC permettaient de contester des normes facultatives, mais que cette procédure n'a pas encore été utilisée par les pays en développement, probablement car elle est très coûteuse pour le plaignant. Après de longues discussions, les participants ont admis qu'il était inévitable que des organes privés ou publics établissent des normes et qu'il était dans l'intérêt de tous les exportateurs de produits de base de s'y conformer.

3. Il a été aussi fait observer que les producteurs les plus pauvres, en particulier les petits exploitants, avaient besoin de l'aide des pouvoirs publics et/ou de donateurs pour renforcer leurs capacités et se familiariser avec les systèmes internationaux de normalisation. En outre, la mise en place de systèmes de diffusion de l'information (ou systèmes d'alerte rapide) sur les modifications qu'il est envisagé d'apporter aux normes sur certains marchés d'exportation de poisson (INFOFISH), de cacao, de café et d'autres produits de base essentiels, devraient être appuyée par les donateurs.

4. En outre, de nombreux pays en développement ne disposent pas des moyens technologiques de vérifier la qualité et la sécurité des produits pour savoir si le produit exporté est conforme aux normes en vigueur. À cet égard, il a été noté que le marché européen et d'autres marchés (notamment les États-Unis) exigent des pays exportateurs que leurs produits soient contrôlés par un laboratoire local compétent avant toute exportation. Les pays en développement qui exportent vers l'Union européenne et d'autres marchés doivent donc sans

tarder améliorer leur système de vérification en laboratoire de leurs poisson, viande et légumes, afin de respecter cette règle.

5. Enfin, le Groupe de travail a noté que le problème de la progression dans la chaîne de valeur est lié non seulement au respect des normes, mais aussi à l'organisation de l'infrastructure de la chaîne de valeur considérée (centres de transformation, routes, voies ferrées, centres d'enchères, chaîne du froid pour les produits frais, ports maritimes, aéroports, etc.).

B. Améliorer le fonctionnement des marchés nationaux et régionaux

6. Les chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales font désormais partie intégrante du commerce national, régional et international. Elles sont de plus en plus complexes, mais elles peuvent aussi contribuer à uniformiser les règles du commerce mondial. Dans son exposé, le conseiller principal de la Commission économique pour l'Afrique a donné son avis sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre. À cet égard, il a dit que le commerce Sud-Sud et la coopération Sud-Sud étaient des vecteurs importants de progression dans la chaîne de valeur.

7. Pendant les débats, les participants sont convenus que le commerce Sud-Sud pouvait jouer un rôle complémentaire important du commerce Sud-Nord. Ils ont souligné la nécessité d'instaurer un système commercial international favorable par des mesures consistant notamment à supprimer la progressivité des droits de douane et à ménager une marge d'action aux pays en développement en vue de les faire progresser dans la chaîne de valeur.

8. Il a été noté que la suppression des offices nationaux de commercialisation avait créé un vide. L'intervention des pouvoirs publics pour combler ce vide pouvait être envisagée dans certains cas. Toutefois, en général, au niveau national, le marché intérieur pouvait se développer soit sous l'effet du secteur privé/informel, soit sous celui d'un partenariat public/privé. Concernant ces partenariats, la nécessité d'établir des liens entre les établissements publics de recherche innovants et les entreprises privées dans les pays en développement a été soulignée.

9. De l'avis général, la promotion de marchés régionaux et nationaux peut avoir des connotations politiques et idéologiques, mais elle repose aussi sur des fondements économiques solides. Il a été recommandé de promouvoir le commerce Sud-Sud afin de contribuer au développement général (par le biais de la coopération Sud-Sud) et aux chaînes de valeur dans les pays en développement.

10. Il a été noté qu'en vertu des accords de l'OMC, il est possible de mettre en place un système de préférences régional. Ce type de mécanisme devrait sans doute être étudié et favorisé par le secteur public, en particulier dans le cadre des efforts d'intégration économique régionale actuellement déployés par les communautés économiques régionales (notamment le Community-Based Rehabilitation African Network, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le Marché commun du Sud (MERCOSUR), etc.). À cet égard, le rôle des communautés économiques régionales ne devrait pas se limiter aux accords commerciaux régionaux, mais devrait surtout être de développer une infrastructure régionale commune et de lever ainsi un grand obstacle à la participation des pays en développement aux chaînes de valeur des produits de base.

11. La coopération Sud-Sud implique que les pays en développement avancés aident les pays les moins avancés, et porte sur le renforcement des capacités, le développement technologique et l'échange d'informations sur les marchés entre les pays du Sud. En particulier, la coopération Sud-Sud devrait être axée sur le transfert de technologie. Elle peut aussi être accrue grâce:

- a) Au partage de connaissances et de travaux de recherche scientifiques;
- b) Au financement d'établissements de recherche et d'universités dans les pays du Sud;
- c) À l'échange des meilleures pratiques en matière de recherche agricole et de renforcement des institutions telles que l'expérience EMBRAPA au Brésil.

C. Progression dans la chaîne de valeur et amélioration de la rentabilité des producteurs

12. Un représentant de Wageningen University and Research Centre a fait un exposé sur les chaînes de valeur viables et le développement favorable aux pauvres. La question de l'amélioration de la rentabilité du segment le plus faible de la chaîne de valeur, c'est-à-dire des producteurs pauvres, ne peut être résumée de manière brève et concise. Il existe néanmoins des principes généraux tels que l'importance de la flexibilité et de l'innovation, de la transparence (s'appliquant même aux marges de profit), de la confiance de tous les participants à la chaîne, etc.

13. Les chaînes de valeur constituent un véritable enjeu qui met aux prises plusieurs acteurs. Les mécanismes du marché jouent un rôle prédominant dans le rapport de force au sein de la chaîne de valeur. Cela pose le problème de la gouvernance dans la chaîne de valeur. Plus la chaîne évolue vers des marchés de niche, plus la gouvernance devient complexe, à la fois pour les producteurs et pour les autres acteurs (transformateurs, sociétés de transport, distributeurs, etc.). Il a été noté que pour les marchés de niche de produits élaborés, le prix n'est plus un facteur important de décision, mais vient après l'apparence, l'esthétique, le conditionnement, etc.

14. Tout en prenant note de l'ensemble de ces considérations, les participants sont convenus que pour donner la possibilité aux petits producteurs d'accéder à des marchés de niche, il faudrait mettre en place un système appuyant la création d'associations ou de coopératives de producteurs, la conclusion de contrats de plantation, la souscription d'assurances, etc.

15. En outre, le groupe de travail a recommandé que le rôle des gouvernements dans la promotion de l'innovation et dans la réduction des risques courus par les petits producteurs soit réévalué. L'exemple brésilien en matière de fixation des prix du biogazole a été cité.

16. Plus précisément, les gouvernements concernés devraient nouer des partenariats avec le secteur privé afin de promouvoir:

- a) L'accès des petits exploitants aux chaînes de valeur en réduisant les coûts d'entrée et les risques grâce au microfinancement;
- b) L'instauration de cadres juridiques et institutionnels afin de permettre la mise en place de structures de gouvernance viables dans les chaînes de valeur; et

c) L'orientation concrète du cadre d'apprentissage, aux niveaux local et régional (par le biais de la coopération Sud-Sud et d'autres mécanismes), vers la recherche-développement au sein de la chaîne de valeur.

D. Résumé, conclusions et recommandations

17. Les questions relatives à la chaîne de valeur doivent être abordées du point de vue des producteurs pauvres.
18. L'établissement de normes par des organes privés ou publics était inévitable et il était dans l'intérêt de tous les producteurs qui exportent des produits de base de se conformer à ces normes.
19. Les producteurs, en particulier les petits exploitants, ont un besoin urgent de l'aide des pouvoirs publics et/ou de donateurs pour renforcer leurs capacités et se familiariser avec les systèmes internationaux de normalisation. En outre, la mise en place de systèmes de diffusion de l'information (ou systèmes d'alerte rapide) sur les modifications qu'il est envisagé d'apporter aux normes sur certains marchés d'exportation de poisson (INFOFISH), de cacao, de café et d'autres produits de base essentiels, devrait être appuyée par les donateurs.
20. Les pays en développement qui exportent vers l'Union européenne et d'autres marchés ont besoin de moderniser sans tarder leurs systèmes de vérification en laboratoire du poisson, de la viande et des légumes afin de se conformer à la réglementation prévoyant de faire contrôler les produits dans un laboratoire local avant l'exportation.
21. Le commerce Sud-Sud doit être considéré comme jouant un rôle complémentaire important du commerce Sud-Nord.
22. Au niveau national, le développement du marché intérieur pourrait se faire sous l'effet soit du secteur privé/informel soit d'un partenariat public-privé.
23. Le commerce Sud-Sud devrait être favorisé afin de contribuer au développement général (par le biais de la coopération Sud-Sud) et aux chaînes de valeur dans les pays en développement.
24. Les communautés économiques régionales jouent un rôle très important dans le développement des marchés régionaux. Toutefois, leur intervention ne devrait pas se limiter aux accords commerciaux préférentiels régionaux, mais viser surtout le développement des infrastructures régionales, dont l'absence constitue un obstacle important à la participation des pays en développement aux chaînes de valeur.
25. On devrait envisager d'accroître la coopération Sud-Sud grâce:
 - a) Au partage de connaissances et de travaux de recherche scientifiques;
 - b) Au financement d'établissements de recherche et d'universités dans les pays du Sud;
 - c) À l'échange des meilleures pratiques en matière de recherche agricole et de renforcement des institutions telles que l'expérience EMBRAPA au Brésil.

26. Pour donner la possibilité aux petits producteurs d'accéder à des marchés de niche, il faudrait mettre en place un système appuyant la création d'associations ou de coopératives de producteurs, la conclusion de contrats de plantation, la souscription d'assurances, etc.

27. Les gouvernements des pays tributaires des produits de base devraient nouer des partenariats avec le secteur privé afin de promouvoir:

a) L'accès des petits exploitants aux chaînes de valeur en réduisant les coûts d'entrée et les risques grâce au microfinancement;

b) L'instauration de cadres juridiques et institutionnels afin de permettre la mise en place de structures de gouvernance viables dans les chaînes de valeur;

c) L'orientation concrète du cadre d'apprentissage, aux niveaux local et régional (par le biais de la coopération Sud-Sud et d'autres mécanismes), vers la recherche-développement au sein de la chaîne de valeur.

Annexe III

Rapport du groupe de travail sur le financement du développement des produits de base et de la diversification

1. Il faut adopter une nouvelle orientation et stratégie en matière de financement des produits de base et de développement rural. De l'avis général, pour les agriculteurs, surtout les petits exploitants, ainsi que les producteurs de produits de base, l'accès au crédit est essentiel, soit par des méthodes traditionnelles soit par des mécanismes novateurs. Les petits emprunteurs sont en cours de marginalisation, mais des ressources sont de plus en plus exigées pour financer d'autres secteurs économiques de pays en développement tels que le pétrole et le gaz ainsi que les télécommunications.
2. La question du financement du développement des produits de base et de la diversification ne devrait pas être examinée séparément, mais dans un cadre plus large. Dans ce contexte, les questions générales et particulières ci-après liées au financement ont été mentionnées:
 - a) Les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la réduction de la pauvreté et à l'élimination de la faim ne pouvaient être atteints sans résoudre les problèmes des pays tributaires des produits de base, en particulier en matière de financement du développement des produits de base et de la diversification;
 - b) Les petits producteurs devraient bénéficier d'un traitement national et individuel;
 - c) De même, les programmes et conseils directifs devraient être conçus et dispensés en fonction du pays. Des modalités spéciales devraient être appliquées aux PMA, aux pays sans littoral et aux petits États insulaires;
 - d) Le rôle du microcrédit en tant que moyen principal de résoudre les problèmes des petits producteurs devrait être promu;
 - e) Les procédures d'accès au crédit devraient être renforcées, leur transparence revêtant une importance primordiale;
 - f) L'intégration adéquate des producteurs dans la chaîne de valeur est directement liée au crédit. Les petits producteurs, premiers et principaux acteurs de la chaîne de production, ont, pour la plupart, été marginalisés alors que les intermédiaires et les grandes sociétés privées ont pris le contrôle de producteurs et conservent une part croissante des recettes. Les petits producteurs devraient avoir davantage de pouvoir dans la chaîne;
 - g) Le renforcement des institutions était considéré comme un premier préalable à l'accès au financement et à l'accroissement de la productivité dans des sous-secteurs essentiels des produits de base. Il est primordial d'investir dans la formation de personnel national capable de s'adapter à un environnement international qui évolue rapidement et qui est difficile. L'initiation de la population locale aux télécommunications et le réseau de télécommunication devraient être développés. L'accent a été mis en particulier sur le rôle des jeunes générations – l'avenir du développement national – et des femmes;

h) La nécessité d'adopter des instruments régionaux et sous-régionaux de gestion des risques a été soulignée, de même que l'importance du renforcement du rôle des organismes des Nations Unies dans ce domaine;

i) Les besoins particuliers des pays soumis à des risques climatiques élevés devraient être satisfaits;

j) L'instabilité des prix des produits de base a un impact direct sur les recettes des producteurs et influe ainsi sur leur capacité d'obtenir des crédits;

k) D'un point de vue plus général, l'ampleur de la dette nationale contractée auprès des institutions financières internationales influe sur l'investissement dans les produits de base et sur le financement de ce secteur;

l) L'instauration d'un équilibre entre secteur privé et secteur public dans l'exploitation de produits de base et dans le cadre réglementaire est très importante. Dans les PMA où le secteur privé est faible ou non existant, le secteur public devrait jouer un rôle plus dynamique;

m) La nécessité de se conformer à des normes nombreuses et complexes, aussi bien privées que publiques, est un autre inconvénient pour les petits producteurs;

n) Il existe un lien entre les négociations du Cycle de Doha à l'OMC et les positions et souhaits des producteurs et exportateurs des pays en développement. En fin de compte, les sanctions et les différents obstacles au commerce pénalisent les petits producteurs et non pas leur gouvernement;

o) La diminution des coûts de transaction pourrait être un moyen de trouver des ressources financières supplémentaires.

3. Une bonne partie des débats a tourné autour de la question des offices de commercialisation, qui ont été récemment supprimés dans la plupart des pays en développement. Il a été noté que lorsqu'ils existaient, ces offices ne s'acquittaient pas toujours bien de leur mission, mais qu'il n'y avait aucun mécanisme de régulation pour les remplacer dans la plupart des pays en développement.

4. Concernant la question de la diversification, il a été généralement admis que même s'il était important de concevoir des politiques nationales propices, la diversification n'était pas une panacée en soi et pourrait ne pas être viable pour les pays qui n'avaient tout simplement pas beaucoup de perspectives dans ce domaine. Même lorsqu'ils ont des possibilités de se diversifier et adoptent des mesures pour pénétrer d'autres secteurs (par exemple, le secteur des services), les pays se heurtent parfois à des pays concurrents qui ne les aident pas.

5. S'agissant de l'utilisation de la rente tirée de l'exploitation des ressources comme moteur du développement des pays exploitant des minéraux, la possibilité de transposer la réussite chilienne en Afrique a été étudiée. Il a été noté que tout en œuvrant à la diversification de l'économie, il importait de disposer de conditions favorables à la compétitivité des industries exploitant les ressources minérales, notamment de règles claires et stables concernant l'investissement et l'activité de ces industries; de taxes stables et compétitives sur le plan international; de règles claires et générales pour la protection de l'environnement et de la santé;

de personnel formé responsable de la planification, de l'évaluation, du contrôle et de l'activité de ces industries.

6. Le groupe a formulé les recommandations suivantes à l'intention des institutions internationales:

a) Compte tenu de la nécessité d'étudier sans tarder les options viables en matière de financement du secteur des produits de base, on devrait s'efforcer de trouver de nouvelles ressources, aussi bien privées que publiques, aux niveaux national et régional. Les travaux de recherche devraient porter sur les possibilités de mettre en place des mécanismes/instruments/structures «modèles» susceptibles de remplacer la prestation de services précédemment assurée par les offices de commercialisation. Une attention particulière devrait être accordée aux moyens d'aider les petits agriculteurs à conserver leur exploitation;

b) Il faudrait mettre en place un mécanisme de financement des produits de base qui revêtirait un caractère global;

c) Un mécanisme d'examen en ligne des questions relatives au financement du développement des produits de base et de la diversification devrait être établi;

d) Un fonds de diversification des exportations devrait être créé;

e) Il faudrait lancer le programme de documents stratégiques théoriques nationaux pour les pays en développement tributaires des produits de base, dans lesquels il serait dûment tenu compte des stratégies nationales de développement durable;

f) Il faudrait apporter l'appui voulu aux pays en développement tributaires du coton dans le processus de finalisation des négociations du Cycle de Doha à l'OMC.

Annexe IV

Participation

1. Les représentants des États membres ci-après de la CNUCED ont assisté à la conférence:

Allemagne	Ghana	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Angola	Grenade	Pays-Bas
Arabie saoudite	Guinée	Philippines
Bangladesh	Guinée équatoriale	République arabe syrienne
Belgique	Guyana	République dominicaine
Belize	Haïti	Royaume-Uni
Bénin	Indonésie	Saint-Kitts-et-Nevis
Botswana	Italie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Brésil	Jamaïque	Seychelles
Burkina Faso	Japon	Sierra Leone
Cameroun	Kenya	Soudan
Congo	Kiribati	Sri Lanka
Côte d'Ivoire	Lesotho	Suriname
Cuba	Mali	Swaziland
Djibouti	Maurice	Thaïlande
Équateur	Mexique	Togo
États-Unis	Myanmar	Tonga
Éthiopie	Namibie	Vanuatu
Fidji	Niger	Viet Nam
Finlande	Ouganda	Zambie
Gabon	Pakistan	Zimbabwe
Gambie	Palaos	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la conférence:

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Banque africaine d'import-export

Mécanisme de négociation régionale des Caraïbes

Fonds commun pour les produits de base

Commission européenne

Organisation internationale du café

Organisation internationale du sucre

Organisation internationale des bois tropicaux

Forum des îles du Pacifique

Centre Sud

3. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la conférence:

Commission économique pour l'Afrique

CNUCED

Programme des Nations Unies pour le développement

4. L'institution spécialisée ci-après était représentée à la conférence:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

5. Les organisations non gouvernementales ci-après ont assisté à la conférence:

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

Associação Brasileira de Citricultores

Associação Brasileira das Industrias de Café Solúvel

Associação Brasileira dos produtores de Algodão

Université catholique du Chili

Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires

Institute for Agricultural and Trade Policy

Instituto Internacional de Cooperación para la Agricultura

Centre international de commerce et de développement durable

Institut international du développement durable

Centre technique de coopération agricole et rurale

Wageningen University and Research Centre

6. Les sociétés privées ci-après ont assisté à la conférence:

AD Midland (Brésil)

Cargill (Brésil)

Commodities DA Kraft Foods (Brésil)

Compania Nacional de Abastecimento (Brésil)

Empório Comunicacao (Brésil)

S2 Comunicacoes (Brésil)

7. Les personnes ci-après ont présenté des exposés à la conférence:

M. Havelock Brewster, Mécanisme de négociation régionale des Caraïbes (Guyana)

M. Gustavo Lagos Cruz-Coke, professeur à l'Université catholique du Chili

M. Osei Isaac, Directeur général de l'Office ghanéen de commercialisation du cacao

M. Eric Kueneman, Chef du Service des cultures et des herbages, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

M. Samuel Loum, Responsable du crédit, Banque africaine d'import-export

M. Kamal Malhotra, Responsable du Groupe de la lutte contre la pauvreté et Conseiller principal pour une mondialisation inclusive, Programme des Nations Unies pour le développement

M. Cornelius T. Mwalanda, Conseiller principal, Commission économique pour l'Afrique de l'ONU

M. Nestor Osorio, Directeur exécutif de l'Organisation internationale du café

M. Olle Östensson, Chef par intérim du Service des produits de base, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, CNUCED

M. Roberto Rodrigues, ancien Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation (Brésil)

M. Alexis Rosado, Président, Sub-Committee on Trade and Commodity Protocols, Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

M. Carsten Wegener, AD Middland

M. Peter Zuurbier, Latin American Desk, Wageningen University and Research Centre
